

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission restreinte du 9 juillet 2018

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

LA COMMISSION FA RECRUTE

Le travail de la Commission Football Animation est de gérer l'ensemble des dispositifs des catégories U6 à U13.

Cette mission demande une importante charge de travail, régulière et spécifique, ce qui nécessite donc des ressources humaines.

C'est pourquoi la Commission, en vue de la saison 2018/2019 recherche des personnes pouvant la composer et participer chaque semaine à ses travaux. Il en va de la bonne tenue de tous nos dispositifs.

Alors, si vous êtes, intéressé, motivé et disponible pour participer à cette Commission, n'hésitez pas, contactez-nous, nous nous ferons un plaisir d'échanger avec vous de vos motivations.

ENGAGEMENTS FOOTBALL ANIMATION

Retrouvez la liste des clubs inscrits sur le Football Animation pour la saison 2018/2019. [Voir la liste des inscrits](#)

Nous vous demandons de vérifier l'exactitude des informations renseignées, car la procédure d'engagement est nouvelle cette saison.

De plus, notez que les inscriptions seront clôturées le **samedi 29 septembre**, vous pourrez donc les modifier jusqu'à cette date (hors dispositif spécifique – type Critérium Espoir U12-U13).

Pour rappel, les plateaux U6 à U9 ne sont pas concernés par cette procédure d'inscription.

Informations

- Critérium Espoir U12-U13 : les clubs ayant émis le souhait de participer au dispositif la saison prochaine, recevront une information spécifique dans les jours à venir, afin de valider leur engagement sur le Critérium la saison prochaine.

- Notez que des inscriptions pour les dispositifs de début de saison (Challenge d'Automne U11-U13, Plateaux U7-U9 1ère phase, etc.)

seront à faire entre le 20 août et le 2 septembre 2018. Plus d'informations à venir.

Courriers

FEUCHEROLLES

Pris note de l'engagement de 2 équipes sur le Critérium Départemental sans distinction d'âge U11 et 2 équipes sur le Critérium Départemental sans distinction d'âge U13.

VAUXOISE ES

Pris note de l'engagement de 2 équipes sur le Critérium Départemental sans distinction d'âge U11 et 2 équipes sur le Critérium Départemental sans distinction d'âge U13.

CRITERIUM ESPOIR U12-U13

CHANTELOUP US

La Commission, après avoir fait le bilan de la saison,

Considérant sa décision du 23 octobre dernier, où elle avait reçu les représentants du club suite à des infractions d'éducateurs relevées sur la première phase, avait dit : « La Commission décide, de maintenir le club de CHANTELOUP sur le dispositif Critérium Espoir U12/U13 et alerte le club qu'en cas de nouvelle infraction d'éducateur avérée sur les U12 ou de deux nouvelles infractions d'éducateurs avérées en U13, sur les 13 journées restantes, la Commission décidera la non reconduction du club sur le dispositif la saison prochaine », Considérant que les représentants du club s'étaient engagés ce même jour à ce qu'aucune autre infraction soit relevée,

Considérant, les infractions U12 relevées dans les journaux Yvelines Foot n°1560 & 1561 pour des rencontres des 10 & 31 mars,

Considérant que par ces infractions relevées et avérées, le club n'a pas respecté ses engagements et que le nombre élevé d'infractions n'est pas en adéquation avec la philosophie du Critérium Espoir,

La Cion décide la non reconduction du club de CHANTELOUP US sur le dispositif Critérium Espoir U12-U13, pour la saison 2018/2019. Le club pourra de nouveau y prétendre pour la saison 2019/2020.

Les deux équipes engagées sont reversées sur le Critérium U12-U13 par année d'âge.

Saison 2018/2019

35 clubs se sont portés candidat pour le dispositif 2018/2019. Afin de valider leur engagement, la Cion leur demande de déclarer les éducateurs référents du club sur chacune des catégories concernées, pour le lundi 20 août au plus tard. Pour rappel, chaque éducateur doit être diplômé du C.F.F.2 ou anciennement I1 au minimum. Un mail sera envoyé aux clubs concernés d'ici la fin de semaine.